



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Ultrason diagnostic

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a ordonné à l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario de réglementer la sonographie médicale. Ce changement a entraîné la modification de plusieurs actes législatifs, notamment *la réglementation sur les actes contrôlés* (Rég. O. 107/96). Jusqu'à maintenant, les thérapeutes respiratoires pouvaient « *appliquer des ondes acoustiques pour une ultrasonographie* » en vertu d'une disposition de cette réglementation [art. 7.1(1)]. Toutefois, en raison des changements à venir dans la *Réglementation sur les actes contrôlés*, seuls les membres de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario et les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario pourront d'effectuer des ultrasons à des fins de diagnostic. **Par conséquent, à compter du 1er janvier 2019, les thérapeutes respiratoires qui souhaitent avoir recours aux ultrasons (p. ex., pour guider les insertions de cathéter artériel) seront tenus d'obtenir une délégation.** On peut obtenir de plus amples renseignements sur la délégation dans les [Lignes directrices de pratique professionnelle Délégation de l'exécution des actes contrôlés de l'OTRO](#).

Les thérapeutes respiratoires qui effectuent régulièrement des procédures de sonographie médicale dans le cadre de leurs tâches sont invités à communiquer avec l'[Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario](#) pour savoir s'ils doivent s'inscrire aux deux ordres de réglementation.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec Carole Hamp, RRT, directrice de la qualité de l'exercice à l'adresse hamp@crto.on.ca.